

Les habitants des rues
Boris Vildé, Professeur Leriche et Pasteur

Fontenay-aux-Roses, lundi 14 décembre 2020

A l'attention de Monsieur Le Maire de Fontenay-aux-Roses

Objet : Opposition au projet de construction d'un immeuble collectif sur un terrain situé à l'angle des rues Boris Vildé et Pasteur. Demande de rendez-vous.

Monsieur,

Une demande de permis de construire, référence 092 032 20 020, a été déposée le 13 novembre 2020, par la SCCV Fontenay Vildé, pour la construction d'un immeuble de 15 logements (R+2) sur le terrain situé à l'angle du 69 rue Boris Vildé et du 24 rue Pasteur à Fontenay-aux-Roses.

Nous, les habitants des rues Boris-Vildé, Professeur Leriche et Pasteur, nous opposons à cette demande de permis de construire. Une première pétition contre ce projet a permis de recueillir en 5 jours plus de 60 signatures et soulève beaucoup d'inquiétude de la part du voisinage.

Les principales raisons de cette opposition sont les suivantes:

- L'ensemble du quartier est situé en zone pavillonnaire UE du Plan Local d'Urbanisme (PLU). *C'est une zone d'habitat à dominante résidentielle sous forme majoritairement individuel, de type pavillonnaire (définition donnée dans le PLU).*

Un immeuble de 15 logements collectif n'est pas un habitat individuel et n'est encore moins un bâtiment de type pavillonnaire. Ce projet est non compatible avec la zone UE et ne s'intégrera pas dans cet environnement de maisons individuelles.

- Actuellement le terrain est occupé par une maison entourée d'arbres de grandes tiges participant, comme les jardins des pavillons alentours, à la constitution d'espaces verts, qui sont en déficit par ailleurs sur l'ensemble de la commune. De plus, ce jardin constitue un ensemble de pleine terre contribuant à l'absorption des eaux de pluie et au maintien de la biodiversité.

- Un immeuble avec des parkings et des caves en souterrain risque de perturber l'équilibre précaire de l'écoulement des eaux souterraines de la zone et de provoquer des inondations dans les maisons avoisinantes. Cela s'est déjà produit rue Pasteur, lors de la construction d'une maison, où le drain Colbert avait été légèrement endommagé provoquant des inondations. Ce même drain Colbert traverse le terrain à faible profondeur et doit être préservé. Par conséquent, sur une partie du terrain il ne sera pas possible de construire un sous-sol diminuant la capacité de parking de l'immeuble qui devrait comporter pour 15 logements plus de 30 places de parking. A noter qu'une petite partie de ce terrain est dans zone soumise à un aléa fort de retrait-gonflement des argiles (d'après la carte des « risques » du PLU).
- Actuellement les places de parking rue Boris-Vildé et rue Pasteur sont déjà saturées. Par conséquent le surplus de voitures des habitants du quartier risque d'aggraver cette situation et voir se reporter les voitures sur la rue privée du Professeur Leriche.
- Les associations « ASL Lotissement Le Coteau », « pour la Protection du Coteau boisé du Panorama » et « Union Associative Fontenaisienne » soutiennent cette pétition et s'opposent également à ce projet.

Nous sollicitons un rendez-vous avec Monsieur le maire début janvier afin de faire valoir notre inquiétude et notre opposition fortes et largement soutenues par de nombreux habitants et associations de Fontenay aux roses.

Vous trouverez joint à ce courrier les signatures des riverains de cette première pétition.

Recevez, Monsieur Le Maire, nos respectueuses salutations

Mr & Mme Esnault - Mr & Mme Couder - Mr Guitton & Mme Spassky - Mr & Mme Péron




